

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOSNÉ

Date de convocation : 18 janvier 2024
L'an deux mille vingt-quatre,
le 25 janvier, à 20h15
Date d'affichage : 30 janvier 2024
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean DUPIRE, Maire

Étaient présents : MM Dupire, Le Cuff, Morin, Havard, Serra, Gillet, Orain, Chardin, Gillet-Pesson, Dugué, Blot, Boutheloup, Thébault, Veillaux, Viscart, Piquion, Vergnaud

Étaient absentes excusées : MM Cervi, Foliard
Procurations de M. Cervi à Mme Orain, de Mme Foliard à Mme Gillet

Nombre de conseillers	Formant la majorité des membres en exercice
En exercice : 19	
Présents : 17	Mme Orain a été élue secrétaire de séance
Votants : 19	

Considérant le quorum atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte.

M. le Maire demande de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour le point suivant :
- Création d'un pumptrack – demande de DETR

Intervention du Lieutenant Rébillard, Chef du Centre de secours de St Aubin du Couesnon

Le lieutenant Rébillard, chef de brigade des sapeurs-pompiers du centre de secours de Saint-Aubin-du-Couesnon, présente le bilan d'activités 2023. Ce rapport fait le point sur les activités du CIS de Saint-Aubin-du-Couesnon en retraçant les principales interventions au cours de l'année. En 2023, il y a eu 44 interventions sur le territoire gosnéen.

Point sur les projets en cours

Il est présenté un état d'avancement des projets suivants :

- début des travaux en février pour le restaurant,
- les travaux de voirie (rues Futaie, Villeneuve et Fleuriais) ont débuté,
- présentation de l'esquisse de l'extension de la médiathèque,
- construction d'une maison médicale : après présentation du projet et échanges, des points de précision sont souhaités sur la climatisation et la création éventuelle d'une cellule pouvant accueillir un dentiste. En conséquence, le point à l'ordre du jour relatif à la validation de l'avant-projet est reporté au prochain conseil.

01-2024 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2023

M. le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 21 décembre 2023 à se prononcer sur la rédaction du procès-verbal des délibérations de cette séance.

À l'unanimité, les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 21 décembre 2023 :

- **ADOPTENT** la rédaction des délibérations prises lors de ladite séance.

02-2024 RÉHABILITATION THERMIQUE, EXTENSION DE LA MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE ET REVÉGÉTALISATION DES ABORDS : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL

M. le Maire expose les modalités de demande de subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour 2024. Consciente de la nécessité de proposer aux usagers un espace plus adapté, la Commune a décidé de lancer la rénovation et l'extension de sa médiathèque. Il s'agit de réhabiliter le bâtiment d'environ 100 m² (surface comprenant la mezzanine) et créer une extension de 200m² afin d'accueillir un plus grand nombre d'usagers dans des espaces mieux répartis et modulables qui permettent de proposer une offre de médiathèque-ludothèque.

Il est rappelé que la maîtrise d'œuvre du projet d'extension de la médiathèque, de réhabilitation thermique de l'existant et la revégétalisation des abords, a été confiée à MAGMA ARCHITECTURE par délibération du Conseil Municipal en date du 25 octobre 2023.

Il est proposé de solliciter une subvention au titre de la DSIL 2024.

Travaux subventionnables – plan de financement

Dépenses prévisionnelles : 1 155 890.00 € HT

DSIL 60 % sollicitée : 693 534.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de valider le plan de financement prévisionnel pour la réhabilitation thermique et l'extension de la médiathèque municipale ainsi que la revégétalisation de ses abords pour un montant prévisionnel de 1 155 890.00 € HT ;
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la DSIL 2024 d'un montant de 693 534.00 € HT ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

03-2024 RÉFECTION ET SÉCURISATION DE LA VOIRIE DANS LE BOURG – RECETTES DES AMENDES DE POLICE – PROGRAMME 2024

M. le Maire présente le courrier du Département concernant la répartition des recettes des amendes de police. Dotation 2023 – Programme 2024.

Ces subventions sont accordées pour différentes opérations d'aménagements.

Les projets doivent s'inscrire dans une démarche de sécurité routière et ne devront pas être déjà réalisés. Dans ce cadre, la Commune va démarrer en 2024 une opération de réfection et sécurisation des rues de la Fleuriais, de la Futaie et de Villeneuve. Dépenses prévisionnelles : 423 946.68 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération de réfection et sécurisation des rues de la Fleuriais, de la Futaie et de Villeneuve ;
- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à la signature de tous les documents nécessaires.

04-2024 RÉFECTION ET SÉCURISATION DE LA VOIRIE DANS LE BOURG – FONDS DE CONCOURS

M. le Maire rappelle le projet de réfection et sécurisation des rues de la Fleuriais, de la Futaie et de Villeneuve. Les marchés de travaux ont été validés lors du Conseil Municipal du 25 octobre 2023. Total des dépenses prévisionnelles : 423 946.68 € HT.

Il est proposé de solliciter le solde du fonds de concours garanti par Liffré-Cormier Communauté pour le mandat. Pour le financement de ce projet de voirie, il s'agit de solliciter le fonds de concours d'un montant de 40 386.78 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** 40 386.78 € de fonds de concours auprès de Liffré-Cormier Communauté pour les aménagements des rues de la Fleuriais, de la Futaie et de Villeneuve ;
- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à la signature de tous les documents nécessaires.

05-2024 BUDGET TOURNEBRIDE 2023 – DÉCISION MODIFICATIVE

M. le Maire informe les élus qu'afin d'intégrer l'excédent du budget Tournebride 2023 au budget communal 2023, il y a lieu de prendre une décision modificative budgétaire.

Il est proposé :

Dépenses	Article	Budget 2023	DM
	65822	42 994.71 €	+15 780.01€
	605	24 716.29 €	-15 780.01 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'accepter les écritures budgétaires exposées ci-dessus.

06-2024 DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : 1 RUE DE LA FORGE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°116-2023 du 25 octobre 2023, il a été institué un droit de préemption sur toutes les **zones U et AU** du PLU.

Il fait connaître qu'il a reçu de l'étude notariée de Me BOSSENEC-LE ROUX notaire à Sens-de-Bretagne (35), une déclaration d'intention d'aliéner concernant le bien situé 1 rue de la Forge à Gosné, cadastré section AB N°640 pour une superficie vendue d'environ 489 m² en zone **UA** du PLU.

Il demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de renoncer à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

07-2024 AUTORISATION AU MAIRE DE MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Article L 1612-1 Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2023 : 2 470 640.94 € (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts »). Montant maximum autorisé : 617 660.23 €.

Il est présenté le devis de la société ILIANE de Saint Herblain (44) pour renforcer la sécurité informatique des bâtiments communaux (firewall et wifi) d'un montant total de 24 376.64 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise ILIANE de 24 376.64 €, dépense d'investissement opération 27, article 2051 ;
- **AUTORISE** le Maire à mandater les dépenses d'investissement suivantes, avant le vote du budget :
 - **Article 2188 opération 106 bibliothèque : 1 000 €**
 - **Article 2188 opération 103 salle des fêtes : 1 500 €**
 - **Article 203 opération 131 extension pôle médical : 14 000 €**
 - **Article 2158 opération 112 cimetière : 13 000 €**
 - **Article 21611 opération 115 Église : 15 000 €**
 - **Article 2051 opération 27 matériel administratif – sécurité informatique : 30 000 €**
 - **Article 21352 opération 237 boucherie : 11 000 €**

08-2024 CRÉATION D'UN PUMPTRACK – DEMANDE DE DETR

M. le Maire expose au Conseil Municipal que des devis ont été sollicités en vue de la réalisation d'un pumptrack.

Le pumptrack est un parcours en boucle fermée, constitué de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés, et peut être utilisé avec différents équipements sportifs. Pour étendre la pratique sportive destinée aux jeunes de la Commune, il est souhaité prendre en compte une nouvelle pratique innovante, ludique et sportive ouverte à tous, en accès libre et destinée aux enfants à partir de 6 ans, aux adolescents et aux jeunes adultes.

Cet espace de pumptrack sera aussi un lieu d'initiation pour les scolaires (dispositif savoir rouler à vélo) et s'intégrera à l'espace ludique et sportif du site existant : salle de sports, terrains de football, terrain multisports, terrain de tennis et parc de la Margerie.

Cet espace sera également utilisé dans le cadre des activités périscolaires, par le centre de loisirs et par l'Espaces Jeunes. Ce nouvel équipement participera aux activités sportives organisées par Liffré-Cormier Communauté pendant les vacances scolaires.

Cette piste sera également un lieu de rencontres entre générations où les parents et grands-parents pourront accompagner les enfants et disposer d'un espace d'accueil spécifique.

L'objectif est d'offrir aux utilisateurs la possibilité d'une pratique polyvalente allant d'un niveau débutant à confirmé pour la pratique multi-disciplinaire (VTT, BMX, skate-board, trottinette, draisienne et roller).

Le coût du projet est estimé à 105 000 € HT.

Il est demandé au Conseil Municipal, dans le cadre de la validation de ce projet, d'autoriser le Maire à solliciter la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) au titre de 2024.

Travaux subventionnables – plan de financement

Dépenses prévisionnelles : 105 000 € HT

DETR 30 % sollicitée : 31 500 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de création d'un pumptrack tel que présenté ;
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel présenté ;
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la DETR 2024 d'un montant de 31 500 € HT ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier, et à solliciter les subventions auprès de l'État, de Jeunesse et Sports, et tout autre financeur.

DIVERS

- **Prochaine réunion du conseil municipal** : 11 mars 19h30.
- **Smictom** : évolution des modalités de relevé des poubelles à compter du 30 janvier 2024 (poubelle jaune relevée le mardi des semaines impaires, poubelle grise relevée le mardi des semaines paires).
- **Arrêts de bus** : en attente des retours sur les échanges avec les services du Département pour la création d'un arrêt à la Mottais et discussion relative à la sécurité des enfants le long de la route départementale pour l'arrêt de la Rousselière.

Fin de séance 23h25.

Le Maire,
Jean DUPIRE

La secrétaire de séance,
Nathalie ORAIN



